

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
ARRONDISSEMENT DE FONTENAY LE COMTE

Commune de L'HERMENAULT

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	15
Nombre de suffrages exprimés	15

Procès Verbal
du Conseil Municipal
Séance du 2 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le deux juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de L'Hermenault, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUX, Maire.

Date de la convocation : 27 mai 2014

Présents :

Jean-Pierre ROUX, Patrice RABILLER, Joël PAGIS, Marie-Pierre FRANCHI, Stéphane ROCHER, Michel COUMAILLEAU, Corinne JOLLY, Philippe TRILLAUD, Sophie SIMONNET, Jessy VILLAUME, Christelle SUIRE, Pierre GROSZ, Francis BRIT, Marie-Josée BERGÉ, Dominique LE BARZIC

Secrétaire de séance :

Stéphane ROCHER

OBJET N ° 38 - ACQUISITION D'UN TERRAIN

Le Maire rappelle que le Lotissement des Noyers Pareds est bordé, en limite nord, d'une rigole destinée à retenir les eaux de pluie. Il s'avère que, d'une part, la profondeur de cette rigole est insuffisante et que, d'autre part, aucun accès ne permet d'en assurer son entretien.

Il convient donc d'acquérir une bande de terrain sur la parcelle cadastrée ZM n°132, composée de :

- ≈ 1 mètre pour creusement d'un fossé
- ≈ 3 mètres pour accès aux engins de maintenance
- ≈ 2 mètres d'emprise supplémentaire pour la plantation d'une haie

Monsieur Jacques GALLAIS, propriétaire de la parcelle, demande 6,30 €/m². Pour sa part, Monsieur GALLAIS sollicite l'autorisation de creuser une tranchée dans cette bande de terrain afin d'y installer une conduite d'assainissement en provenance de ses bâtiments. Le branchement de cette canalisation au réseau général reste à la charge du vendeur.

Compte tenu de la servitude susvisée, le Conseil Municipal propose l'acquisition à 6€/m².

Par un vote à main levée, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide la proposition.

OBJET N ° 39 - VENTE D'UN TERRAIN

Le Maire indique qu'un bornage de parcelles a été effectué au Moulin de Rousseau, délimitant ainsi une parcelle communale, d'une surface de 217 m², cadastrée AH n°61.

Monsieur et Madame SALLÉ Simon se proposent d'acquérir cette parcelle.

Par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ≈ décide de vendre à Monsieur et Madame SALLÉ Simon, pour l'euro symbolique, la parcelle cadastrée AH n°61 d'une contenance de 217 m²
- ≈ mandate le Maire pour la signature de l'acte notarié

OBJET N ° 40 - PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE POUR 2014

Monsieur Joël PAGIS, Adjoint en charge des travaux de voirie, indique que la Commune peut bénéficier annuellement d'une subvention du Département dès lors qu'elle réalise des travaux de voirie. Pour 2014, le montant de la subvention susceptible d'être perçue s'élève à 9.290 €

Un bilan des travaux à envisager a été réalisé par la commission communale ; des priorités ont été retenues ; une estimation du montant des travaux a été effectuée par le Cabinet MILLET :

≈ réfection du chemin des Aspirons	19.934 € HT
≈ réfection de l'impasse Notre-Dame	12.784 € HT
≈ travaux divers de point à temps	4.050 € HT

Après délibération, par un vote à main levée, par 14 voix pour et 1 abstention, le Conseil Municipal valide le programme de travaux proposé pour l'année 2014.

OBJET N ° 41 - INSTALLATION DE FEUX DE RECOMPENSE

Monsieur Joël PAGIS, Adjoint en charge de la sécurité routière, indique que, dans le sens sud-nord, la Grande Rue est en pente constante depuis le Lotissement du Moulin Chaigneau. Un radar pédagogique a été installé, mais son emplacement ne permet pas d'assurer une protection efficace à l'entrée de la Place du Marché.

Aussi est-il proposé l'installation d'un feu tricolore dit « de récompense » au croisement de la rue du Marais. Ce feu détecte les excès de vitesse une centaine de mètres en-deçà de son implantation.

Estimation du SYDEV :

Coût total : 20.750 € dont option appel piétons : 4.700 €

Participation du SYDEV : 30 %

Coût net sans option piétons : 11.235 €

Coût net avec option piétons : 14.525 €

Après délibération, par un vote à main levée, le Conseil Municipal adopte la proposition avec option piétons, à l'unanimité des membres présents. Le Maire est autorisé à signer tout document afférent à ce dossier.

OBJET N ° 42 - CONVENTIONS AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

- a) **le bois de Beaulieu** est dans un état très délabré : arbres morts, rejets nombreux ... faute d'entretien, son avenir est menacé et la gestion de cet espace boisé s'impose. Les emplacements « pique-nique » ne sont plus sécurisés et un toilettage général doit être pratiqué. La Chambre d'Agriculture propose l'assistance d'un conseiller en gestion financière pour un coût de 387,60 €. Le Maire requiert l'avis du Conseil Municipal.

Après délibération, par un vote à main levée, la proposition de faire appel à la Chambre d'Agriculture est rejetée par 8 voix contre, 1 voix pour et 6 abstentions

- b) **plantation d'une haie bocagère - lotissement des Noyers Pareds**. Le Maire propose de conventionner avec la Chambre d'Agriculture dans le cadre d'actions en faveur de l'arbre. Comme précédemment, la Chambre d'Agriculture de la Vendée réalise l'étude technique ainsi que le montage et le suivi des dossiers. Grâce à un partenariat avec l'Afacagroforesteries, le coût de l'opération s'élèverait à 150 €, la fourniture des plants serait gratuite. La préparation du terrain et les plantations seraient exécutées par les agents communaux.

A l'unanimité des membres présents, l'Assemblée valide la proposition et donne tout pouvoir au Maire pour la poursuite de ce dossier.

OBJET N ° 43 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AUPRES DE GEO VENDEE

Après délibération, le Conseil Municipal, par un vote à main levée et à l'unanimité des membres présents, désigne Monsieur Patrice RABILLER , référent communal auprès de GEO VENDEE, service créé en 1995 au sein de la Maison des Communes et dont la mission consiste à assurer, pour toutes les Communes et Intercommunalités du Département, des services de développement des Systèmes d'Information Géographique - SIG - GEO VENDEE permet d'améliorer la gestion du territoire : photographie aérienne, réseaux divers, documents d'urbanisme mais également la formation et l'information des Elus et Agents Communaux.

OBJET N ° 44 - CONSTITUTION D'UNE COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que, dans chaque commune, il soit institué une commission communale des impôts directs, composée du Maire ou de son représentant et de six commissaires. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Aussi convient-il, à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Les commissaires titulaires et les commissaires suppléants seront désignés par Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques, au vu d'une liste de contribuables dressée, en nombre double, par le Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal propose les membres suivants :

- ≈ **commissaires titulaires**: POUPONNEAU Gustave, FAVREAU Michel, ARTARIT Dominique, RAMBAUD Yves, GADE Etienne, PELLERIN Andrée, TURCAUD Eliane, NOIRAUD Marie-Hélène, FAIVRE Karine, BERLAND Jean-Claude, BRILLOUET Alain - hors commune VILLENEUVE Daniel
- ≈ **commissaires suppléants**: BRENOT Denise, PELLETIER Guy, DURET Alain ; CHIRON Dominique, POUPIN Maurice, GARNIER Thierry, CAILLEAU Thierry, RENAUD René, MAZEAU Gabriel, GAUTRON Claude, HAUGMARD François Xavier - hors commune CAUGNON Robert

QUESTIONS DIVERSES :

- ≈ en réponse à la demande de Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de L'Herminault, en vue de la constitution de la Commission Intercommunale des Impôts Directs des locaux commerciaux et industriels, sont proposés, par tirage au sort :
 - * titulaires : GUILBAUD Louissette, DELAUNAY Catherine, Mouchard Mauricette
 - * suppléants : JOUIS Marcel, DARMOY Virginie, FORTIN Louis-Marie
- ≈ la commission « bâtiments » s'est réunie le 21 mai pour étudier les possibilités de réhabilitation du bâtiment communal situé aux 2 et 4 place du Marché ; des aides au commerce en milieu rural peuvent être accordées ; priorité serait de réaliser une étude de faisabilité et de trouver la personne intéressée pour ouvrir un commerce
- ≈ certains conseillers municipaux se retrouveront le mercredi 4 juin pour la préparation de la réception organisée à l'occasion du départ de Gérard CHAUVET et Cindy BOISSELEAU
- ≈ étude en cours au niveau sécurité : route de Pouillé : installation d'un îlot central - route de Saint-Valérien : installation d'un radar pédagogique et d'une chicane
- ≈ concernant la préparation de la fête du 6 juillet, des devis ont été signés avec le fournisseur du feu d'artifice pour 2.900 € et avec la société Envol pour l'animation pour 1.707,85 €

Le présent Conseil Municipal comporte les délibérations du n° 38 au n° 44

ROUX Jean-Pierre	RABILLER Patrice	PAGIS Joël
FRANCHI Marie-Pierre	ROCHER Stéphane	COUMAILLEAU Michel
JOLLY Corinne	TRILLAUD Philippe	SIMONNET Sophie
VILLAUME Jessy	SUIRE Christelle	GROSZ Pierre
BRIT Francis	BERGÉ Marie-Josée	LE BARZIC Dominique